



je donne une seconde vie à mon sapin

➔ collecte les samedis entre 8h et 14h

le 5 janvier

- > parking du mail Delaborde à **Dijon**
(derrière le Palais des Sports)
- > parking de l'église à **Quetigny**

le 12 janvier

- > parking du parc
de la Colombière à **Dijon**
- > parking du complexe sportif
Marie-Thérèse Eyquem à **Talant**

le 19 janvier

- > parking du parc
de la Colombière
à **Dijon**

Je rapporte mon sapin
sans son pied et sans neige
artificielle ni décoration.

→ www.grand-dijon.fr



Repartez
avec un sac
de compost !*

* pour les 200 premiers participants sur chaque site



je réduis mes déchets
c'est pour la vie !



Le Grand Dijon s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets et a pour objectif de **diminuer sa production de 7% d'ici 2015. Réduire la quantité de déchets verts** est un des nombreux enjeux. Pour la deuxième année consécutive, le Grand Dijon organise une **collecte de sapins de Noël en apport volontaire et une opération de broyage**. Quatre communes se mobilisent pour cette action : Dijon, Longvic, Talant et Quetigny. Le broyat produit grâce à ces conifères servira de paillage dans les espaces verts des différentes communes. Ce procédé présente un double avantage : donner une seconde vie aux sapins et contribuer à la protection des sols.

Le paillage permet

↘ **d'améliorer la structure du sol** : la décomposition du paillage organique en humus permet d'apporter de la matière organique

↘ **de limiter les arrosages** : l'humidité est retenue par le paillage

↘ **de réduire les désherbages** : la pousse des mauvaises herbes est diminuée car le paillage empêche la lumière d'atteindre la surface du sol

↘ **et de protéger du gel**.

Ainsi, cette technique permet de gagner du temps et d'enrichir la terre.

Le saviez-vous ?

Pourquoi passer du temps à ramasser vos feuilles mortes ? Passez la tondeuse sur les feuilles afin de les broyer et utiliser ce mélange feuilles/tonte de pelouse en paillage.

↘ Qu'est-ce que le broyage ?

Le broyage est une technique qui consiste à réduire des déchets végétaux à l'aide d'un broyeur à moteur thermique pouvant transformer en lambeaux des branches ayant jusqu'à 15 cm de diamètre.

Le broyat peut être utilisé en **paillage** et peut également servir d'**apport dans le composteur** (produit sec).

En effet, l'obtention d'un bon compost nécessite une alternance de produits secs carbonés (brindilles, feuilles mortes, cartons bruts...) et de produits humides azotés (épluchures de fruits et légumes, tontes fraîches...).

↘ Qu'est-ce que le paillage ?

C'est une technique qui consiste à **recouvrir le sol de matériaux organiques (bois, tontes d'herbe...) ou minéraux (graviers, ardoise...) pour le nourrir et/ou le protéger**.

Après avoir préalablement désherbé, les matériaux sont déposés au sol en couche d'une épaisseur 5 cm au minimum.

Le paillage peut être réalisé partout dans votre jardin : au potager, au pied des haies et de vos arbres et arbustes, dans les massifs de plantes mais également dans vos plantes en pot et vos jardinières. Pensez à choisir votre paillage en fonction des végétaux (arbustes et rosiers : paillis de longue durée ; fleurs annuelles et légumes : paillis de courte durée) et de la durée de protection recherchée (longue durée : copeaux de bois, broyat de branches... ; courte durée : tontes d'herbe, feuilles mortes...).

↘ Quand réaliser le paillage ?

Tout au long de l'année.

Pour tout savoir sur la réduction et la valorisation des déchets, rendez-vous sur www.grand-dijon.fr